



## Adoption ? quelles possibilités

Par **starfrance**, le **07/08/2024** à **21:34**

Bonjour à tous , je viens vers vous espérant trouver des réponses , je vous explique , Depuis 2009 je suis séparé de ma première compagne avec qui j'ai eu trois enfants , début 2010 le JAF m'a accordé la garde des enfants car la maman avait je cite "une jeunesse de retard " ce qui au final m'arrangeais car je n'imaginai pas vivre au quotidien sans eux . j'ai ensuite refait ma vie et ma femme les élève depuis cette période et ils la considèrent comme leur maman , leur "maman" génétique ayant complètement disparue de la circulation depuis 2010 au point que je ne sais pas ou elle habite ou même si elle est encore vivante .

Ma femme qui les a élevés depuis cette période souhaite les adopter parce que pour elle c'est les siens et aussi car elle a eu pas mal de prise de tête les employés d'état civil , école etccc... qui lui envoie à la figure quelle n'est pas la représentante légale ce qui vous imaginez ne lui fait pas plaisir du tout

du coup je viens vers vous pour prendre connaissance de possibilités juridiques qui nous permettraient de changer sa , une adoption est t'elle possible ?

Merci d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter

Par **amajuris**, le **08/08/2024** à **10:57**

bonjour,

votre épouse n'ayant droit sur vos enfants issus d'une précédente union, la réaction qu'ont les personnes que vous indiquez, est totalement justifiée, le contraire serait une faute puisque votre épouse n'a aucun droit sur vos propres enfants.

une adoption simple est possible mais si vos enfants sont mineurs, il faudra l'accord de leur mère, puisque l'adoption simple ne coupe pas le lien avec la famille d'origine.

salutations